

Réunion du Conseil Municipal du 12 mars 2010

M. le Maire informe tout d'abord le Conseil Municipal de la démission de M. Jean-Philippe FEART.

Il donne ensuite lecture d'un courrier de M. Joël BROUSMICHE par lequel il conteste différents points du compte rendu de la réunion du 29 janvier 2010 et en demande la modification. Après discussion les membres du Conseil décident de ne pas apporter de changements à ce compte rendu.

Il est ensuite établi des tours de garde pour les élections régionales des 14 et 21 mars qui s'établiront comme suit, pour les 2 tours :

De 8 h à 10 h : M. Bernard CATRIN et M. Jean-Philippe FEART

De 10 h à 12 h : M. Emmanuel DUMANGE et M. Franck LEPORCQ

De 12 h à 14 h : M. Joël BROUSMICHE et M. Frédéric PIERROT

De 14 h à 16 h : M. Alain SINET et Mme Dominique SOUFFLEUR

De 16 h à 18 h : M. Philippe BOCQUET et M. Régis CLARY

M. le Maire précise au Conseil qu'il a été élu pour représenter notre canton au bureau du futur Parc Naturel Régional.

Les membres du Conseil délibèrent ensuite pour la modification d'articles dans les comptes de gestion du Service des Eaux.

Le Conseil Municipal vote ensuite à l'unanimité la reconduction de la convention qui lie la Municipalité à la DDE. Pour mémoire, la réfection de la route de Bogny s'est faite en partenariat avec elle.

M. le Maire demande alors l'autorisation de l'Assemblée pour demander toutes subventions dans le cadre de la création du terrain de jeux et de la réfection des ruelles y aboutissant. Cette autorisation est donnée à l'unanimité.

Lors de la dernière séance du conseil, il avait été abordé le principe de l'organisation d'enterrements civils dans la Commune. Après réflexion, les membres du Conseil décident de mettre à disposition la salle communale pour ces cérémonies. A l'unanimité, ils votent la gratuité de la location.

M. le Maire revient sur la proposition d'achat de M. Nicolas BAILLOT pour un terrain communal situé au lieu-dit «la Nasse ». Lors de la précédente réunion le Conseil Municipal lui avait fait une offre de prix que M. BAILLOT a décidé d'accepter. L'Assemblée vote donc à l'unanimité la vente de cette parcelle.

M. le Maire informe les membres du Conseil que M. WACKMENKO a accepté l'offre d'achat qui lui a été faite pour la maison située Place de l'Eglise, au prix de 60 000 euros. L'achat de ce bien est donc validé à l'unanimité par le Conseil.

M. le Maire demande qu'en ce qui concerne la signature des permis de construire, pour palier à son éventuelle absence, qu'une délégation soit donnée aux adjoints. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal aborde ensuite les questions diverses.

M. le Maire précise qu'il va désormais remettre des ordres de mission écrits à chaque personne mandatée afin de permettre le remboursement des frais kilométriques occasionnés. M. Franck LEPORCQ propose la réalisation de cartes d'adjoint et de conseiller municipal qui faciliteront les démarches auprès des tiers en justifiant de l'identité et du mandat électoral.

M. le Maire précise qu'il a signé le devis remis par l'orchestre ANTHRACITE pour l'animation de la fête communale, pour un coût identique à celui de l'année précédente. Il a également validé le devis remis par la société ABRITEK pour l'achat d'un *stand couvert* pour la fête.

Suite à la décision prise lors du précédent Conseil, il confirme l'envoi d'un courrier à M. Ghislain TATON pour l'informer de sa nomination en tant que délégué chargé de la révision des listes électorales.

M. le Maire a reçu des demandes de subvention de la part de diverses associations (ADMR, APF, Croix Rouge, FJEP Rimogne...). Seul le FJEP lui a fait parvenir un bilan financier, condition nécessaire à l'obtention de toute subvention. Le Conseil Municipal vote donc, par 6 voix pour et une abstention (celle de M. Philippe BOCQUET), l'attribution d'une somme de 300 euros à cette association. Le Conseil Municipal reste ouvert à toute demande qui lui serait faite.

M. le Maire informe le Conseil qu'un appel d'offre a été lancé pour l'étude de la protection de la source de WARTIGNY.

Il souhaite par ailleurs que la Commission de bois, chemins et propriétés communales non bâties se réunisse prochainement afin de déterminer les dates de passages de l'épareuse. Afin d'anticiper l'hiver prochain, il faudrait également déterminer des endroits stratégiques pour des bacs à sel ; peut-être faudra-t-il également envisager l'achat de barrières de dégel.

Il précise également que l'entreprise COLAS est attendue dans le hameau de BOGNY vers la fin du mois de mars pour une réfection de la place et la création

de l'assainissement qui devra évacuer les eaux de ruissellement devant la maison de M. GOSSELIN.

M. Emmanuel DUMANGE prend ensuite la parole au nom de la Commission des travaux pour expliquer en détails le projet de préau dans la cour communale. Faite de matériaux nobles (bois , zinc ou ardoises), cette construction permettra de garder une vue dégagée sur la campagne grâce à de grandes ouvertures. Le permis de construire et l'appel d'offre seront lancés dès la semaine suivante. Le début des travaux est escompté début septembre 2010. Une subvention a déjà été obtenue auprès du Conseil Général des Ardennes pour un montant équivalent au tiers du coût des travaux.